

---

## Dons patriotiques en habillement, numéraire et cavalier jacobin par la société populaire des sans-culottes de Cambrai, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons patriotiques en habillement, numéraire et cavalier jacobin par la société populaire des sans-culottes de Cambrai, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 252-253;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34663\\_t1\\_0252\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34663_t1_0252_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

blique, il a été fait une collecte pour les patriotes de Landau qui ont souffert du bombardement, dont le produit a été de 278 livres 10 s., tant en numéraire qu'en assignats, de deux paires de boucles et une paire de boutons d'argent; plus, de 9 marcs d'argenterie, donnés par le citoyen Briat, pour être remis au citoyen Klée, qui a vu brûler sa maison sans quitter son poste à l'arsenal (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

#### 44

Guimberteau, représentant du peuple, fait passer un état des fournitures faites par le district et la commune, et la société populaire de Tours, département d'Indre-et-Loire; par le district d'Amboise, celui de Château-Renault et la société populaire; par le district de Chinon; ceux de Blois, Romorantin, Mont-Doubleau, Vendôme, Mers, Saint-Aignan et Châteaudun, département de Loir-et-Cher: duquel il résulte que les envois de ces fournitures aux armées de l'Ouest, consistent en 12.207 paires de souliers, 19 paires de bottes, 877 paires de bas, 2.044 chemises, 19 habits, 28 vestes, 56 culottes de drap, 18 culottes de peau, 30 chapeaux, 2 bonnets de police, 5 bonnets de coton, 48 mouchoirs de poche, 8 serviettes, 116 cols, 15 draps de lit, 32 pantalons, un bonnet de poils, 11 gilets, 108 paires de guêtres, 2 manteaux, 2 couvertures de laine, 17 gibernes, 26 sacs de peau et 2 casques (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Tours, 10 pluv. II. A la Conv.] (5)

Liberté, Egalité, la République ou la Mort.

« Citoyen Président,

Je n'ai eu besoin que de dire aux amis de la Liberté: *Nos braves défenseurs manquent de chaussures*; et de toutes parts, dans les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, on s'est déchaussé. Le district, la commune et la société populaire de Tours, le district et la société d'Ambroise, le district et la société de Château-Renault, le district et la société de Chinon, le district, la commune et la société de Vendôme, de Mer, de St.-Aignan et de Châteaudun se sont empressés de m'envoyer leurs souliers et d'y joindre d'autres effets. La République entière doit connoître le dévouement généreux de nos frères de ces deux départements, non pour satisfaire un vain amour-propre, qu'ils n'ont pas consulté; mais pour avoir des imitateurs.

(1) P.V., XXXI, 349. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 253; *C. Eg.*, n° 535.

(2) *B<sup>in</sup>*, 16 pluv.

(3) P.V., XXXI, 350. Mention dans *Mon.*, XIX, 387; *Batave*, p. 1424; *Ann. patr.*, p. 1787; *F.S.P.*, n° 216; *Rép.*, n° 46; *J. Mont.*, p. 663; *J. Paris*, p. 400; *M.U.*, XXXVI, 253; *J. Matin*, n° 546; *J. Fr.*, n° 498; *Audit. nat.*, n° 499; *C. Eg.*, n° 535; *J. Sablier*, n° 1117.

(4) *B<sup>in</sup>*, 16 pluv.

(5) C 290, pl. 920, p. 23. Résumé dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 522. La pièce 24 est constituée par l'état détaillé des donc.

Je crois, avant mon départ pour l'armée des Côtes de Cherbourg, devoir transmettre à la Convention nationale, l'état nominatif des départements et districts qui m'ont fait des envois. Elle y verra qu'ils consistent en [Suit l'énumération du P. V.].

Tous les bons souliers ont été envoyés en poste à mon collègue Francastel à Angers, à fur et mesure de leur arrivée, et ont été distribués par ses soins aux armées de l'Ouest: les mauvais ont été mis en réparation et déposés, ainsi que les autres effets, dans les magasins militaires de Tours. Vive la République. S. et F.»

GUIMBERTEAU.

(Applaudissements.)

#### 45

Les soldats du district de Coiron, département de l'Ardèche, réunis en corps de légion, d'après l'arrêté des représentants du peuple, prennent l'engagement d'exterminer les ennemis de la liberté, tandis qu'ils invitent la Convention à rester ferme à son poste jusqu'à la consolidation de la paix (1), et demandent que le citoyen Boisset reste dans les départements méridionaux.

Mention honorable, insertion au bulletin.

Renvoyé au comité de salut public (2).

#### 46

Le directoire du district de Lacune (3) demande à la Convention la réparation de ses chemins, qui sont dans un état de dégradation tel que les transports du commerce et les envois de fourrages aux armées ne peuvent s'opérer; il annonce qu'il a célébré avec la plus vive allégresse la reprise de Toulon, et invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

[Lacaune, s.d. A la Conv.] (5)

« Législateurs,

Malgré la misère des habitans, les impositions de 1791 et la contribution patriotique sont entièrement acquittées; celles de 1792 sont près de l'être; le recouvrement de 1793 s'effectue; les citoyens font sans cesse des sacrifices en tout genre à la patrie au-dessus de leurs facultés; la fête de la reprise de Toulon a été célébrée avec la plus grande allégresse et solennité; la Montagne confondra ses calomnieux; restez à votre poste jusqu'à la paix.»

[Non signé].

#### 47

La société populaire de Cambrai écrit que les citoyens sans-culottes et républicains qui la composent, ont, depuis le 24 frimaire, fait don à la République de 655 chemises, 50 paires de bas, 22 culottes, 23 paires de souliers, 16 vestes,

(1) P.V., XXXI, 350.

(2) *B<sup>in</sup>*, 16 pluv.

(3) Et non La Canne.

(4) P.V., XXXI, 350.

(5) *B<sup>in</sup>*, 16 pluv.

21 paires de guêtres, 11 mouchoirs, 6 bonnets de police, 4 chapeaux, 2 habits, 2 paires de bottes, une paire d'éperons, et 3,440 liv, 11 s. en assignats; partie de ces effets a été employée et distribuée à nos malheureux frères prisonniers, à ceux qui étoient aux hôpitaux, et aux citoyens malheureux et indigents de cette ville. Elle annonce qu'elle a équipé et armé un cavalier, à l'exemple de ses frères les Jacobins. Une souscription est ouverte pour l'équipement d'un second cavalier (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cambrai, 30 niv. II] (3)

« Représentants,

Pourvoir aux besoins de ses frères indigents, chercher à déjouer l'intrigue pour consolider et affermir la République une et indivisible, ce sont les tâches que chaque société populaire doit remplir. Celle de Cambrai vous fait part, que les citoyens sans culottes et républicains qui la composent ont depuis le 24 frimaire dernier fait don à la République des objets qui suivent : [énumération du P.V.].

Partie de ces effets a été employée à habiller 80 de nos malheureux frères qui ayant été fait prisonniers à Bruxelles où ils sont restés pendant plusieurs mois, sont arrivés en cette ville, tout nus et rongés par la vermine; il leur a également été remis 800 l. pour continuer leur route, une autre partie de ces mêmes effets a aussi été distribuée à nos frères les prisonniers, à ceux qui étoient aux hôpitaux et aux citoyens malheureux et indigents de cette ville, avec des sommes proportionnées à leurs besoins; quant à ce qui nous reste et qui consiste en 130 chemises, 2 paires de bottes, des bas et autres effets, ils ont été versés dans les magasins de la République comme vous le verrez par les reçus ci-joints.

Nous vous annonçons qu'à l'exemple de nos frères les Jacobins, nous avons armé, équipé et monté un cavalier qui, aux termes de la loi, est entré dans le 10<sup>e</sup> régiment de dragons en garnison en cette ville. Le reçu de ce cavalier est aussi ci-joint, ce cavalier nommé Serton, est un des juges du tribunal qui s'est dépouillé de sa qualité et a abandonné ses intérêts, quoique père d'une nombreuse famille, pour voler à la défense de la République.

Enfin un second cheval est entre nos mains et une souscription est ouverte pour un second cavalier, nous espérons que nous le fournirons à la République. S. et F. »

DARBOUR (*présid.*), COURTECUISSÉ (*v.-présid.*),  
DEFRE-MERY (*secrét.*).

La société des sans-culottes de Mont-Ferme, ci-devant Saint-Rambert (4), annonce qu'elle a équipé et armé un cavalier (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXXI, 351.

(2) B<sup>in</sup>, 15 pluv.

(3) C 290, pl. 920, p. 34.

(4) Ain.

(5) P.V., XXXI, 351. Mention dans *Mon.*, XIX, 384.

(6) B<sup>in</sup>, 16 pluv.

L'agent national du district de la Châtaigneraie écrit qu'on s'occupe avec la plus grande activité à chercher et à exterminer les restes des brigands; que, dans ce moment, la garde nationale de la commune (de) Saint-Maurice amène Maroi, ex-noble, ancien militaire, président du comité contre-révolutionnaire d'Antigny, sur lequel on a trouvé 9 assignats de 200 l. démonétisés, et un de 50 liv. républicain, visé par le fameux comité de Châtillon, qu'il envoie. Il annonce qu'il sera fait promptement justice de ce brigand. Il demande un renfort de cavalerie, et que sur-tout on fasse passer à l'administration de ce district, avec plus d'exactitude, les décrets et les bulletins (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Châtaigneraie, 4 pluv. II]

« Citoyen Président,

Les gardes nationales des communes libres de ce district chassent jour et nuit les rebelles comme des bêtes fauves, elles fouillent par-tout; chaque jour elles nous amènent quelques scélé-rats. Celles du canton de La Fougereuse ont tué, la nuit dernière, un grand coupable qui cherchoit à se sauver; et celles de la commune de Saint-Maurice, même canton, nous amènent dans ce moment même Maroi, ex-noble, ancien militaire, et président du comité contre-révolutionnaire d'Antigny. Il m'a avoué qu'il vivoit dans les bois depuis six semaines. Il s'est trouvé nanti de neuf assignats de 200 liv. démonétisés, et d'un de 50 liv. républicain, visé par le fameux conseil de Châtillon: tu les trouveras ci-joints. Ce contre-révolutionnaire se rendra aujourd'hui à Fontenay-le-Peuple. J'espère que la commission militaire en fera promptement justice.

Nous ne négligeons rien pour accélérer la destruction entière des esclaves qui souillent encore ces contrées, nos efforts ne sont pas sans succès. Si nous avions le cantonnement que nous sollicitons depuis long-temps, l'administration répondroit de l'exécution des lois dans tout ce district, il ne nous faut que 4 ou 500 hommes de bonnes troupes » (3).

Il observe que le nombre des Républicains est grand dans cette partie, et que si on veut ne pas négliger la Vendée, elle sera dans peu régénérée et à la hauteur des départemens les mieux prononcés (4).

L'Assemblée applaudit à cette lettre, en ordonne l'insertion au bulletin et le renvoi au comité de salut public, ainsi que la remise des assignats à la Trésorerie, pour être brûlés (5).

(1) P.V., XXXI, 351. Mention ou extraits dans *Batave*, p. 1424; *Ann. patr.*, p. 1787; *Mess. soir.*, n<sup>o</sup> 535; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 498; *J. Paris*, n<sup>o</sup> 400; *M.U.*, XXXVI, 253; *F.S.P.*, n<sup>o</sup> 216; *J. Perlet*, n<sup>o</sup> 500; *Abrév. univ.*, n<sup>os</sup> 400 et 401; *Rép.*, n<sup>o</sup> 46; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 499; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 535; *J. Matin*, n<sup>o</sup> 546; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1117.

(2) Rien au B<sup>in</sup>.

(3) *Débats*, n<sup>o</sup> 502, p. 209; *Mon.*, XIX, 384.

(4) *J. Paris*, n<sup>o</sup> 400.

(5) *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 499.